

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PATHOLOGIE GÉNÉRALE			
Code	PAKN2B80KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	François BEAUTHIER (francois.beauthier@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement intitulée "PATHOLOGIE GÉNÉRALE" est une unité qui comprend l'activité d'apprentissage de la pathologie générale. L'objectif de cette unité d'enseignement est de développer les connaissances des étudiants en pathologie générale. Elle aborde l'étiologie, les mécanismes physiopathologiques, les symptômes, les examens diagnostiques et les traitements de pathologies fréquentes auxquelles le kinésithérapeute peut être confronté.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable lors d'une épreuve individuelle écrite de :

- I. Définir les pathologies présentées dans le cours.
- II. Identifier les symptômes et leur signification à intégrer dans la construction d'un diagnostic.
- III. Expliquer les mécanismes étiopathogéniques.
- IV. Citer et expliquer les signes cliniques fondamentaux à intégrer dans une ébauche de diagnostic différentiel.
- V. Comprendre les axes thérapeutiques et leurs effets dans les principales pathologies vues au cours.
- VI. Comprendre l'intégration du kinésithérapeute au sein d'un processus pathologique dont le patient est atteint et permettre l'adaptation si nécessaire du traitement kinésithérapeutique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAKN1B82KIN, PAKN1B83KIN
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B80KINA Pathologie générale

40 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B80KINA Pathologie générale

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
 paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologie générale			
Code	16_PAKN2B80KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	François BEAUTHIER (francois.beauthier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage permet l'apprentissage de la pathologie médicale et de la pathologie chirurgicale générale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'unité d'enseignement liée. Elle vise plus spécifiquement les acquis d'apprentissage suivants :

- I. Définir les pathologies présentées dans le cours (C1, 1.1).
- II. Identifier les symptômes et leur signification à intégrer dans la construction d'un diagnostic (C4, 4.2).
- III. Expliquer les mécanismes étiopathogéniques (C1, 1.1).
- IV. Citer et expliquer les signes cliniques fondamentaux à intégrer dans une ébauche de diagnostic différentiel (C5, 5.1).
- V. Comprendre les axes thérapeutiques et leurs effets dans les principales pathologies vues au cours (C1, 1.1).
- VI. Comprendre l'intégration du kinésithérapeute au sein d'un processus pathologique dont le patient est atteint et permettre l'adaptation si nécessaire du traitement kinésithérapeutique (C4, 4.4).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Pathologie gastro entérologique
- Pathologie hépatique
- Endocrinopathies
- Néphropathies
- Cancérologie générale
- Pathologies de système
- Pathologie urologique, gynécologique et obstétricale

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral largement illustré de cas cliniques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Mise à disposition intégrale du support de cours.
Séances de questions-réponses à l'intercours.

Ouvrages de référence

Traité de médecine interne (G. Herold) – Ed De boeck
Sémiologie chirurgicale - L. Léger
Manuel Merck

Supports

Syllabus sous forme de PPT (power point)
Traité de médecine interne (G. Herold) – Ed De boeck.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit : QCM et/ou Question à réponses courtes et/ou Question ouverte et/ou Vrai ou Faux.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).